



Montreuil, le 22 septembre 2022

M. Stanislas GUERINI
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
Courriel : sp.mtfp@transformation.gouv.fr

M. Olivier DUSSOPT
Ministre du Travail, du plein emploi et de l'Insertion
Courriel : sec.ministre.travail@cab.travail.gouv.fr

N/Réf. : NP/AY/CLN
N°105_20220922

Objet: Préavis de grève pour les journées du 1^{er} octobre au 31 octobre 2022 couvrant l'ensemble des salarié-es et agent-es des villes, départements, régions, établissements publics, métropoles, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie

Messieurs les Ministres,

Alors qu'en 2021, 70 milliards d'euros ont été versés aux actionnaires des entreprises du CAC 40, soit 15 % de plus en un an, vous n'avez consenti qu'à une revalorisation ridicule de 3,5 % de la valeur du point d'indice au regard d'une inflation dépassant largement les 6,5 %. Vous refusez d'envisager toute nouvelle augmentation prétextant que cela aurait pour conséquence d'amplifier l'inflation, par une boucle « prix-salaires ». Ajoutez à cela les dernières déclarations du Président de la République sur son souhait d'engager au plus vite une attaque en règle de nos régimes de retraite ! C'est une véritable provocation et un mépris sans nom.

Sur le sujet de l'inflation, nous vous opposerons que la contraction du pouvoir d'achat du revenu des ménages au cours du premier trimestre 2022, induite, non par l'inflation, mais par l'insuffisant rattrapage à la hausse des salaires, fait figurer la France parmi les plus mauvais élèves des pays riches en termes de protection du pouvoir d'achat des ménages face à l'inflation. Cette analyse de l'OCDE contrarie, en effet, le discours indécent d'autosatisfaction du gouvernement, qui se limite à mettre en avant le constat d'une inflation moins forte en France que dans les pays de la zone euro, faisant de la France le deuxième pays après Malte parmi les moins inflationnistes.

Selon les résultats de l'OCDE pour l'évolution du niveau de vie des ménages au premier trimestre 2022 par rapport au trimestre précédent, seuls le Chili, l'Autriche et l'Espagne font pire que la France. Par ailleurs, si tous les pays enregistrent au cours de ces derniers mois une accélération de l'inflation, certains ont su néanmoins, contrairement à la France, consolider le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages comme, par exemple : la Belgique (hausse de 3,9 %) ou encore la Norvège (+ 3,3 %) et le Danemark (+ 1,7 %).

Belle illustration, s'il en était besoin, que la baisse du niveau de vie des ménages, rongé par l'inflation, n'est donc pas une fatalité, mais relève bien de vos choix politiques !

Toutes les missions de services publics dans les mairies, les départements et les régions subissent le résultat des politiques menées, et assumées, depuis des dizaines d'années, aggravées par la politique du Président de la République et de son gouvernement.

... / ...

La stagnation des carrières est, elle aussi, flagrante. La situation actuelle de tassement des carrières et le fruit des choix des mesurètes catégorielles. Celles-ci créent des inégalités, créent de fait un ralentissement de l'évolution des carrières et provoquent le tassement de l'ensemble des grilles de rémunération.

La seule réponse adéquate et attendue des fonctionnaires et agents publics est bien l'augmentation conséquente du point d'indice immédiate de 10 % et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat cumulée depuis les vingt dernières années.

C'est en ce sens, et forte de toutes ces actions que la fédération CGT des Services publics exige :

- 10 % de temps de travail en moins ;
- 10 % d'effectif en plus ;
- 10 % d'augmentation indiciaire et salariale ;
- 10 % de temps de formation ;
- L'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique.

Par ailleurs, nous formulons trois demandes immédiates :

- une nouvelle mesure d'urgence sur la valeur du point d'indice, à caractère rétroactif, permettant au minimum de couvrir le niveau d'inflation prévu en fin d'année ;
- la mise en place sans délai d'un mécanisme d'indexation de la valeur du point sur l'inflation ;
- l'ouverture urgente de négociations portant sur le rattrapage des pertes et sur la revalorisation des grilles.

C'est pour cela que la fédération CGT des Services publics prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève pour les 1^{er} octobre 2022, 2 octobre 2022, 3 octobre 2022, 4 octobre 2022, 5 octobre 2022, 6 octobre 2022, 7 octobre 2022, 8 octobre 2022, 9 octobre 2022, 10 octobre 2022, 11 octobre 2022, 12 octobre 2022, 13 octobre 2022, 14 octobre 2022, 15 octobre 2022, 16 octobre 2022, 17 octobre 2022, 18 octobre 2022, 19 octobre 2022, 20 octobre 2022, 21 octobre 2022, 22 octobre 2022, 23 octobre 2022, 24 octobre 2022, 25 octobre 2022, 26 octobre 2022, 27 octobre 2022, 28 octobre 2022, 29 octobre 2022, 30 octobre 2022, 31 octobre 2022 de 0 h à 24 h, pour l'ensemble des agent-es de la Fonction publique territoriale et pour les salarié-es relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, nous vous adressons Messieurs les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics
Natacha POMMET,



Secrétaire générale